LDROI1525

2015-2016

Droit et genre

5.0 crédits	30.0 h	2q

Enseignants:	Vielle Pascale ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	PPT, notes de cours, approfondissements et textes législatifs disponibles sur i-campus.
Thèmes abordés :	L'intérêt d'une approche de genre en droit est notamment de permettre, de manière précoce, à l'étudiant, d'explorer les potentialités et les limites de l'égalité juridique, et de discerner comment et pourquoi l'égalité juridique se départit de notions plus théoriques de l'égalité. En effet, la notion de genre ne se réduit pas à la simple notion d'égalité : elle implique d'aborder des notions telles que le "mainstreaming de genre (approche intégrée de la dimension de l'égalité dans tous les domaines politiques, économiques et sociaux) et leurs implications en termes d'évaluation et de proposition législatives, etc. Par ailleurs, son objet spécifique est une dimension de l'égalité tout à fait transversale, qui transcende les inégalités entre tous les autres groupes sociaux : l'égalité entre les hommes et les femmes. Le cours "Droit et genre" est dès lors destiné à former les étudiants à un regard critique sur le droit, à partir de la perspective de genre. A cet effet, le cours initiera les étudiants aux concepts fondamentaux de l'approche de genre (notion de sexe et de genre; identité, égalité, différence; différentes conceptions de l'égalité; rapports sociaux de sexes; mainstreaming de genre etc.) et à leur évolution dans le temps et dans l'espace. Il appliquera ensuite ces concepts dans différentes disciplines du droit en vue de fournir à l'étudiant un outil de lecture original et critique de la construction, de l'application et des effets des normes juridiques.
Acquis d'apprentissage	1. Objectifs propres à un enseignement juridique acquisition des connaissances indispensables (par exemple les schémas de raisonnement) ; maniement des textes (Constitution, traités, lois) et utilisation intelligente d'une documentation ; analyse rigoureuse et précise des arrêts ; expression écrite, expression orale. 2. Objectifs propres à un enseignement juridique interdisciplinaire approche transversale du droit et recherche des équilibres et des valeurs qui sous-tendent la production normative et jurisprudentielle ; prise de conscience de la relativité des solutions procurées par le droit et de leur production dans un processus créatif basé sur l'échange et la confrontation ; approche " généraliste " du droit ; ouverture interdisciplinaire ; développement d'un " #il extra-disciplinaire ". 3. Objectifs propres à un cours à pédagogie active participation active, investissement dans l'enseignement ; solidarité, écoute, respect dans un processus d'échange et de confrontation et dans un travail d'équipe ; créativité, réflexion critique et personnelle ; curiosité, goût de la recherche et de l'approfondissement (apprendre à apprendre) ; développement personnel, autonomie et responsabilisation. *La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».*
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Cours à pédagogie active, évaluation continue.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Mineure en études de genre	LGENR100I	5	-	
Approfondissement en droit	LDRT100P	5	-	
Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité	SEX2M	5	-	